L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : No 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 21 FEVRIER 1890.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

A partir du 17 octobre 1889, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare des Champs-Elysées:

MARDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
JEUDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 P. M.

De retour il quittera Madisonville:

LUNDI, à 5 A. M.
MERCREDI, à 6 A. M.
VENDREDI, à 6 A. M.

EXCURSIONS:

Tous ces DIMANCHES, à l'arrivée du train de 9 A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Gir d.

W. G. COYLE & CIE., Agent, No. 47 rue Carondelet.
14 avril—

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite sur le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumière électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 15 février
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 22 février
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 1er mars

Prix du passage pour le Havre.
Vin compris dans toutes les classes.
Première cabine......$80 et $100 et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe......$60
Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Billets, aller et retour, à prix réduits.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART, Agent principal à la Nlle-Orléans, 61 Carondelet.

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Partant Mardi, 25 février, à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants
KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS.
Le steamer
NEW ORLEANS, Capt. Halsey.
...de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine......$40
Entrepont......20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO., Rue Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

QUEEN & CRESCENT ROUTE — 94 MILES SHORTEST TO NEW ORLEANS — 110 MILES SHORTEST TO JACKSONVILLE

Queen and Crescent Route,
que la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.
Temps, 26 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est

Comparez notre itinéraire avec celui des autres lignes.

	No 2, Fast Line.	No 6, Limited
Art de la N. Orléans.	8:45 a.m.	5:00 p.m.
Arrive à Meridian..	3:00 a.m.	10:40 p.m.
Arrive à Akron..	6:12 p.m.	1:10 a.m.
Arrive à Birmingham	9:00 p.m.	3:50 a.m.
Arrive à Attalla	11:06 p.m.	5:49 a.m.
Arrive à Chattanooga	2:00 a.m.	8:40 a.m.
Arrive à Burgin	10:55 a.m.	4:55 p.m.
Arrive à Lexington	12:05 p.m.	5:00 p.m.
Arrive à Cincinnati	3:30 p.m.	7:30 p.m.

Bureau des tickets à la N. O., 34 rue Charles.
J. M. KNIGHT, Ticket Agent.
D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O.
R. H. GARRATT, Div. Pass. Agent, New Orleans.
J. J. O'DONNELL, Pass. Agt.
24 mars—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.
Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Ss. Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily......7:15 am	Atlantic Express, daily......8:10 pm
San Antonio Express, daily......7:20 pm	New Orleans Express, daily......8:05 am

Chars-dortoirs entre New-Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Connexions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau : coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
T. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
17 mai—1an

J. J. PAQUETTE,
49 Chartres et succursale 106 rue du Camp, à deux portes de la rue Poydras.

Je viens de recevoir un wagon plein par chemin de fer du "Adam & Westlake Company Monarch Vapor Stove," que je garantis comme le meilleur qui se trouve sur le marché. Ce poêle se vend aussi bon marché que les articles inférieurs. Venez le voir avant d'acheter ailleurs : vous n'en voudrez pas d'autre.

La meilleure gazoline et les premières qualités de toutes les autres huiles livrées aux plus bas prix.

Aussi—Lampes à huile avec les derniers perfectionnements et installations.

Porteur de la patente et fabricant des meilleures machines à gaz portatives et à conduits souterrains pour les faubourgs et la campagne. Satisfaction garantie. Tous les soins donnés aux réparations. Téléphone 703. 2 fév—1an dim

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.
Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.
Abonnement : $2 50 par an.
Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau: 103 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans. 16nov—

ASSURANCES.

Vingtième Etat Annuel — DE — L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1889:

Primes reçues:
Sur risques de feu......$251,063 98
Sur risques de marine......2,702 10
Sur risques de rivière......3,974 97
......$257,742 05
A ajouter, primes non acquises de 1888......60,716 00
Primes totales......$318,458 05
A ajouter, intérêts et profits et pertes......15,041 32
Revenus......$333,500 37
A déduire, pertes payées:
Sur risques de feu......$89,072 36
Sur risques de marine......1,010 08
Sur risques de rivière......602 83
Total des pertes payées......$90,685 27
Retour de primes et cancellations......25,822 60
Commissions......39,121 12
Réassurances......23,398 18
Taxes et Licences......2,947 15
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc......30,719 47
Déboursés......$212,693 79
......$120,806 58
A déduire:
Primes non acquises......$60,554 00
Pertes ajustées et non ajustées......30,000 00......90,554 00
Bénéfice net......$30,252 58

ACTIF.
Argent en caisse......$66,133 12
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi......15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats......10,011 16
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 @ 127......12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans @ 110......133,100 00
$64,560 Bons à Primes de la Nlle-Orléans @ 148......95,548 80
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 @ 95 1/2......23,875 00
Primes en voie de recouvrement......12,198 55
Prêts sur hypothèque......24,384 84
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes......6,002 09
Actions......4,465 28
Meubles et installations de bureaux......2,500 00
......$405,918 84

PASSIF.
Capital......$300,000 00
Dividendes non réclamés......1,350 30
Réserve pour primes non-acquises......60,554 00
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées......30,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1890......9,000,000
......$400,904 30

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.
Assermenté et signé devant moi, ce 11 janvier 1890.
GEORGE O. ANDRY, Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT, (3 0/0) pour le second semestre de 1889, faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1890.
12 janv—1m

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

CONFORMEMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880 nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres, 75 cents......468,629 75

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année se terminant le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents......198,629 75

Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars......270,000 00

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, dix mille six cent six dollars, 87 cents......10,606 87

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents......198,629 75

Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente-six dollars, 62 cents......209,236 62

Montant judiciaire des timbres rendus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante-cinq dollars......80,665 00

Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent soixante-onze dollars, et 62 cents......128,512 67

Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations suivantes, savoir:

Pour fournitures de bureaux distribuées aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, y ayant légalement droit en vertu de la loi No 312 de 1880, trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars, et 9 cts......3,195 09

Pour salaires et rémunérations dus aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, salaires tirés du dit fonds, cent mille deux cent quarante-un dollars, et 68 cents......100,241 68

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent trois mille quatre cent trente-six dollars, et 77 cents......103,436 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce neuvième jour de janvier A. D., 1888.
{L S}
S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

ASSURANCES

Vingt-troisième Etat Annuel — DE LA — Compagnie d'Assurances Germania De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1889:

Primes sur incendies......$197,741 69
Primes maritimes......2,889 10
Primes des rivières......1,577 07
......$202,207 66
A ajouter: Primes non expirées de 1888......44,609 49......$246,817 35
A ajouter: intérêt, profits et pertes......$26,223 05
Moins salaires et dépenses générales......14,199 43......12,023 62
Fonds de surplus de 1888......24,476 05
Total......$283,317 02
Pertes payées—
Sur risques de feu......$93,148 63
Sur risques maritimes......2,086 45
Sur risques de rivières......1,619 99
......$96,857 07
Réassurances......38,145 53
Primes remises et commissions......49,561 79
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions......6,389 93......185,952 32
Profits bruts......$97,364 70
Réservé pour primes non expirées......$41,180 13
Pertes non payées......11,708 52
Dividende No 23 payé en juillet 1889......10,000 00
Dividende No 24 déclaré en janvier 1890......10,000 00
Fonds de surplus, 1889......24,476 05......97,364 76

ACTIF
Billets pour primes......$369 89
Primes en voie de collection......41,662 59
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)......33,625 00
Prêts sur hypothèques......6,175 00
Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, consolidés de ville et bons à primes......55,080 00
Stocks de banques, d'assurances et autres......38,925 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co......5,000 00
Propriétés foncières......36,814 84
Meubles de bureau et accessoires......4,873 14
Argent comptant et en banque......24,835 44
......$287,364 70

PASSIF.
Capital-actions......$200,000 00
Réservé pour primes non expirées......41,180 13
Réservé pour pertes non payées sur incendie......11,708 52
Réservé pour dividende 5 pour cent, janvier 1890......10,000 00
Réservé pour fonds de surplus, 1889......24,476 05
......$287,364 70

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi, ce 10me jour de janvier 1890.
W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 9 du courant, a déclaré un second dividende semestriel de CINQ POUR CENT, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1889, payable sur demande.

DIRECTEURS.
H. ZUBERBIER, F. W. DIELMANN,
J. J. WECKERLING, JOHN THORN,
J. HASSINGER, J. B. MEYERS,
LOUIS GRUNEWALD, A. G. RICKS,
FRANK VATTER, GEO. LIEDELICH,
HERM. CURTIUS, FRANK J. LEVIS,
J. E. MERILH, JOHN G. MOLL,
J. J. LANGLES.
12 jan—1m

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS De la Nouvelle-Orléans.
No 104 rue du Canal.

TRENTE-CINQUIEME ETAT DE SITUATION ANNUELLE

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte
Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1889, y compris les primes non acquises de l'année précédente:
Sur risques d'incendie......$158,886 75
Sur risques maritimes......3,042 06
Sur risques de rivières......6,628 62
Total des primes......$168,557 43
Moins,—Primes non acquises......49,693
Primes nettes acquises au 31 mai 1889......$118,864 43
Pertes payées:
Sur risques de feu......40,842 82
Sur risques maritimes......1,507 33
Sur risques de rivières......2,847 38
Taxes et dépenses, moins intérêts......22,707 36
Réassurances et primes rendues......13,840 40......81,745 29
Profits......$37,119 14
La Compagnie possède l'actif suivant:
Propriétés foncières......$231,632 39
Actions de banques et de chemins de fer......30,442 55
Billets garantis par hypothèques et dépôt de titres......77,545 63
Billets recevables......51,434 76
Primes en cours de collection......18,128 82
Certificats 6 0/0 de ville......26,307 50
Billets hypothécaires en par jugement......4,835 00
Argent comptant......19,008 46......$458,735 11

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.
Signé P. FOURCHY, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. Ville de la Nouvelle-Orléans.
Fait sous serment par devant moi, ce 29me jour de juin 1889.
Signé, JAS. FAHEY, Notaire

DIRECTEURS.
D. A. Chaffraix, Jos. A. Shakespeare,
M. W. Smith, W. H. Bofinger,
Paul Capdevielle, Alden McLellan,
Aristide Hopkins, John B Lallande
Paul Fourchy, D. Fatjo
U. Bassetti.

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans.
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.
Accords et réparations de pianos une spécialité. 20 mars—

CHARTE.

Etats-Unis d'Amérique.
Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

PARDEVANT MOI, ANTOINE DORIOCOURT, notaire, dûment commissionné et qualifié pour la dite paroisse d'Orléans, et en présence des témoins ci-après mentionnés.

Ont comparu personnellement MM. Numa Landry, A. H. Sieward, Arthur Hart et Richard Fretscher, de cette ville, agissant pour eux-mêmes et pour les parties qu'ils représentent, en vertu de la procuration ci annexée, et les autres parties dont les noms figurent ci-dessous.

Lesquels déclarent que, s'autorisant des dispositions de la loi contenu dans les Statuts Révisés et de la Constitution de cet Etat relative à l'organisation et à la mise en opération de banques et corporations, ils ont convenu (et ils s'y engagent) par les présentes, ainsi que leurs héritiers, leurs fondés de pouvoir et ceux qu'ils représentent, d'établir et de créer une banque pour les fins ci-après exprimées et en vertu des stipulations, règlements et obligations indiqués plus bas.

ARTICLE I.
Le nom d'incorporation de cette Association est celui ci:
The People's Bank of New-Orleans.

ARTICLE II.
Cette corporation est établie pour une période de vingt ans à partir de la date de cet acte.

ARTICLE III.
L'objet de cette corporation est de faire des affaires de banque dans tous ses détails, en comptant des billets et autres obligations, en recevant et remboursant des dépôts d'argent, en achetant du numéraire d'or et d'argent, ainsi que des lettres de change, en prêtant de l'argent contre gages mobiliers et immobiliers, et en général en exécutant toute espèce de transactions financières, du domaine de la banque, et en exerçant tels pouvoirs qui sont maintenant ou qui pourront être plus tard déclarés par la loi comme inhérents à la mise en opération d'une banque.

ARTICLE IV.
Cette banque aura son domicile légal et son siège d'affaires dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE V.
Le capital de cette banque est fixé à la somme de trois cent mille dollars, divisé en six mille actions de cinquante dollars chacune. Lesdites actions seront émises et payées comme suit:

Il est entendu que cette banque achètera pour le prix et la somme de trois cent mille dollars tout l'actif (propriétés, affaires et clientèle) de la banque actuelle connue sous le nom de People's Bank of New Orleans, incorporée par acte passé devant ledit A. D. Doriocourt, notaire, et daté du 1er décembre 1869. Ledit actif (propriétés, affaires et clientèle) sera soldé par l'émission en des actionnaires de la People's Bank actuellement existante qui voudront faire partie de la présente corporation, d'une action du capital de la nouvelle banque pour chaque action de l'ancienne banque dont ils seront porteurs. Et si des actionnaires quelconques de la dite People's Bank actuellement existante ne désirent pas faire partie de la nouvelle corporation, il sera émis, pour régler avec eux, aux liquidateurs de ladite banque, une action du capital de la nouvelle banque pour chaque action du capital de l'ancienne banque, détenue par lesdits actionnaires sortants. Les actions ainsi émises, auxdits liquidateurs seront affectées au paiement intégral des actions desdits actionnaires sortants.

ARTICLE VI.
Cette corporation commencera ses opérations dès qu'il aura été souscrit à la moitié, au moins, des actions du fonds-capital et que celles-ci auront été prises.

ARTICLE VII.
L'emblème et le sceau de cette corporation seront représentés par un dessin de la cathédrale St-Louis, de la ville.

ARTICLE VIII.
Le fonds-capital de cette banque pourra à l'avenir être accru et porté à tout chiffre n'excédant pas un million de dollars représenté par des actions de cinquante dollars chacune. Lorsque cette augmentation du capital aura été dûment autorisée, conformément aux lois de cet Etat il sera donné avis durant soixante jours, dans au moins deux journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, que telle autorisation a été octroyée; et pendant que se publiera cet avis, les actionnaires auront le privilège de souscrire à des actions additionnelles en proportion des actions qu'ils auront en leurs noms. Les actions non réclamées par eux à l'expiration de ce délai de soixante jours pourront être vendues par le conseil de direction à leur valeur au pair, pas au-dessous.

ARTICLE IX.
Tous les pouvoirs de cette corporation seront donnés à et exercés par un Conseil de Direction composé de sept personnes, chacune desquelles en tout temps, devra avoir en son nom ou avoir droit à au moins dix actions du fonds capital de la corporation.

ARTICLE X.
Le troisième lundi de décembre 1890, et annuellement ensuite, une élection de directeurs par les actionnaires aura lieu à la maison de banque de la dite corporation; une pluralité des votes qui y seront donnés suffira pour élire; mais antérieurement un avis de dix jours au moins de la dite élection sera donné dans au moins deux journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE XI.
Les personnes suivantes sont par le présent choisies et composeront le premier conseil de directeurs, qui servira jusqu'à ce qu'il soit remplacé par le nouveau board, lequel sera élu le troisième lundi de décembre 1890: A. H. Sieward, Geo Lhote, Richard Frotscher, D. A. Lanaux, Charles Posal, L. Blumenthal, Numa Landry.

ARTICLE XII.
Le Board de Directeurs élira à leur première assemblée, un de leurs membres comme président de la corporation; pourvu que le dit président reçoive toujours pas moins d'une majorité des votes de tout le board—dont le devoir sera de présider toutes les assemblées du board; en cas d'absence ou d'impossibilité d'agir, les directeurs pourront choisir un des leurs comme président pro tem. qui aura et exercera pendant le temps pour lequel il sera nommé les pleins pouvoirs de président.

ARTICLE XIII.
Le nombre de directeurs nécessaires pour escompter les billets ou traites et achats des lettres de change sera déterminé par les règlements de la corporation; mais pour la transaction de toutes autres par le board une majorité des directeurs sera requise pour constituer un quorum et la décision d'une majorité du dit quorum sera valide et obligatoire.

ARTICLE XIV.
Le Board de Directeurs aura plein pouvoir de faire des règlements; il nommera un caissier et tous les officiers et employés de cette corporation et fixera leurs appointements; pourvu que les dites nominations soient faites annuellement et les personnes nommées pourront être déplacées quand le board le jugera nécessaire, celui-ci réglera les devoirs de ces officiers et employés et la sécurité que ceux-ci devront fournir respectivement; le dit board aura le pouvoir de changer les règlements quand l'intérêt et l'ordre des affaires de la compagnie l'exigeront, et de nommer des agents dans l'Etat et en dehors de l'Etat, conformément à des restrictions qui seront prescrites par le board.

ARTICLE XV.
Le Board de Directeurs après avoir payé toutes les dépenses de la corporation déclarera et paiera deux fois par an, si les profits des affaires le justifient, tels dividendes du dit surplus de profits qu'il jugera opportun. Avis de la chose sera alors publié dans au moins deux journaux dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE XVI.
Le Board de Directeurs aura le pouvoir de remplir toute vacance qui pourra survenir dans le board.

ARTICLE XVII.
Les vacances dans le Conseil de Directeurs pourront être déclarées par suite de mort, de démission, ou pour manque du nombre d'actions requis, pour inéligibilité ou absence sans permission pendant soixante jours consécutifs.

ARTICLE XVIII.
Tout transfert d'action ou d'actions du fonds capital sera fait sur les livres de la corporation, et sera signé par l'actionnaire ou son avocat.

ARTICLE XIX.
Le Board de Directeurs pourra clore le livre de transfert autant de fois qu'il le jugera nécessaire, mais jamais pendant plus de dix jours à chaque fois.

ARTICLE XX.
Aucun certificat de stock ne sera émis à moins que tous les versements aient été payés en plein.

ARTICLE XXI.
Le défaut pour une cause quelconque d'élire les directeurs le jour que la dite élection doit avoir lieu, ne pourra pas dissoudre la corporation; mais les directeurs alors en fonction continueront à exercer celles-ci et l'avis usuel sera immédiatement donné fixant un autre jour pour la dite élection, lequel avis on continuera à donner de temps à autre jusqu'à ce que l'élection ait eu lieu.

ARTICLE XXII.
Chaque actionnaire aura droit, directement ou par procuration (à toute élection pour directeur ou sur toute question à toute assemblée des actionnaires) à un vote sur chaque action, pourvu qu'aucun actionnaire ne donne en son propre nom plus de cent votes, et pourvu aussi qu'après la première élection il aura possédé le stock au moins trois mois avant de voter.

ARTICLE XXIII.
Chaque élection de directeurs de cette corporation sera faite par scrutin et dirigée par trois inspecteurs, qui seront choisis par le board parmi les actionnaires et ne seront associés en même temps comme directeurs de cette corporation, or un directeur d'une autre banque quelconque ou son associé, ne pourra être directeur de cette compagnie.

ARTICLE XXIV.
Une majorité des directeurs élus aura capacité, provisoirement, d'accepter tout pouvoir ou privilège additionnel donné ultérieurement à la corporation soit par amendement en vertu de l'acte la créant, par un acte nouveau ou autrement, et pourra modifier ces articles de société en conséquence ; mais l'adoption et l'acceptation de ces pouvoirs ou privilèges et amendements seront définitivement décidées par un vote des actionnaires de la façon indiquée par la loi.

ARTICLE XXV.
Le Président et le caissier signeront tous les contrats, billets, certificats d'actions et comptes de cette corporation.

ARTICLE XXVI.
Les procès-verbaux de toutes les séances du Conseil de Direction certifiés par le Président seront conservés par le Caissier.

ARTICLE XXVII.
A l'expiration de la charte de cette corporation, ses affaires seront liquidées par trois commissaires élus à une assemblée générale des actionnaires qui aura lieu dans ce but au mois de novembre 1919, après trente jours d'avis dans deux, au moins, des journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans. Et s'il était jugé désirable à tout moment avant l'expiration de cette charte de dissoudre la banque et d'en liquider les affaires, les directeurs pourront convoquer les actionnaires en assemblée générale à dessein de se prononcer sur la question et de désigner trois commissaires pour effectuer la liquidation le cas échéant. Telle assemblée aurait lieu après trente jours d'avis publié dans au moins deux journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE XXVIII.
Cette charte pourra être amendée, modifiée ou changée dans toutes ses dispositions et le fonds-capital de cette banque pourra être accru ou diminué à l'assemblée générale des actionnaires appelée dans le but de tels amendements, modification ou changement, ou augmentation ou réduction du fonds-capital après trente jours d'avis dans les feuilles quotidiennes de la Nouvelle-Orléans ; et à l'expiration de ce délai et la publication de l'avis que la loi prescrit ou prescrira, pourvu que amendement, augmentation ou réduction soit accepté à cette assemblée par les actionnaires représentant les deux-tiers de tout le fonds-capital de la banque.

ARTICLE XXIX.
Les actionnaires ne seront pas responsables des pertes ou dommages encourus par la dite corporation pour plus que la somme du fonds-capital en leurs noms.

ARTICLE XXX.
Tout actionnaire omettant ou négligeant de payer les échéances alors qu'il en reçoit la requête par le Conseil de Direction, perdra au profit de la compagnie tous les paiements par lui faits précédemment et cessera d'être actionnaire de la dite corporation.

Ainsi fait et passé en la ville de la Nouvelle-Orléans, en mon étude, le 30me jour de novembre 1889, en la présence de M. Auguste Simon Braud et Léonce Ignace Doize, témoins compétents, qui ont signé avec les parties contractantes et moi, notaire, après avoir pris connaissance de ce qui précède.

Par pro E. OFFNER, N. LANDRY, Nouvelle-Orléans.
Par pro L. V. FORNARIS, N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro A. N. TOURNE, N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro A. LEHMAN & CO, N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro E. H. McCALEB, N. LANDRY, Nlle Orléans.
Par pro T. LANAUX'S SONS, N. LANDRY, Nlle Orléans.
Par pro N. BLUMENTHAL, N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro J. HASSINGER, N. LANDRY, Nlle Orléans.
Par pro E. BOUNY, A. H. SIEWERD, Nlle Orléans.
Par pro Mme A. ZIMMERMAN, RICHARD FROTSCHER, N. O.
Par pro GEO. BRANDT, JOSEPH BRANDNER, RICHARD FROTSCHER, N. O.
Par pro C. CHRETIEN, ARTHUR HART, Nlle-Orléans.
Par pro EMILE LEGENDRE, ARTHUR HART, Nlle-Orléans,
et autres.
A. S. BRAUD, L. I. DOIZE, témoins.
ANT. DORIOCOURT, Notaire.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie solennellement, que l'acte d'incorporation ci dessus de la "Banque du Peuple de la Nouvelle Orléans" a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 395, à la page 349.
Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1889.
[Sceau] GEO. GUINAULT, Annotateur.

Je certifie que ce qui précède est une copie vraie de l'original, enregistré à mon bureau.
[Sceau] ANT. DORIOCOURT, Notaire.
Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1889.
30déc—5f en 30l

L'INDEPENDANCE BELGE,
Edition d'Outre-Mer,
Paraissant toutes les semaines et comprenant 10 PAGES DE TEXTE grand format.
La seule publication en langue française destinée spécialement à tous les pays d'Outre Mer et donnant le Résumé hebdomadaire du mouvement politique, artistique, littéraire, scientifique, industriel et commercial du monde entier.
Tableau graphique des transactions commerciales sur toutes les places, cours, marchés, etc. —Correspondances spéciales de toutes les capitales, modes, variétés, etc. Roman feuilleton inédit des premiers auteurs contemporains.
A chaque numéro est joint un supplément littéraire de douze colonnes qui résulte de la collaboration des nouvellistes, chroniqueurs et romanciers les plus en vogue.
PRIX D'ABONNEMENT:
Six Mois, 16 FRANCS. Douze Mois, 30 FRANCS.
EDITION QUOTIDIENNE
Le meilleur marché, le plus répandu et le mieux informé des grands journaux européens en langue française.
PRIX D'ABONNEMENT:
Trois Mois, FR. 15. Six Mois, FR. 30. Douze Mois FR. 60.
CONDITIONS
Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste ou autre à vue sur Bruxelles, Paris ou Londres. Les abonnements commencent le 1er ou le 16 de chaque mois.
Envoi gratuit de numéros spécimens à toute personne qui en adressera la demande écrite à l'Administration :
17, rue des Sables, Bruxelles.
On demande de bons agents.
8 sept—1f pr. m le dim

THE NEW-ORLEANS BEE,
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.
Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $2, six months, $1.25; three months 75 cents.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi, 20 février 1890.

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARINGHOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$8,297,052 00	$1,027,098 00
Même temps la semaine dernière	9,955,052 00	1,175,856 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banques.

MONNAIE — Souverains Victoria, $4 80 @ 4 90; 20-marcs, $4 65 @ 4 75; 20-francs, $3 80 @ 3 90; doublons espagnols, $15 40 @ 15 60; doublons mexicains, $15 40 @ 15 60; 25-pesetas espagnols, $4 70 @ 4 80; 20-pesos, mexicain, $19 00 @ 19 60; or mutilé américain, 99 @ 99½c.; or léger américain 97 à 99 c. dollars mexicains, 74 @ 75; sols péruviens, 72 @ 72½; pesos chiliens, 72 @ 72½; argent mutilé américain, 80c. par oz; 5-francs, 85 @ 95c.; argent anglais, par £, $4 60 @ 4 80; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80 @ 4 90; billets de la Banque de France, 19 @ 19¼; reichmarcs, billets, 23 @ 24.

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent est en bonne demande et libre mais stable.
Papier escomptable......8
" de al......—@8
Prêts sur garanties collatérales......5@7
Time " de "......—@7
Papier hypothécaire......—@8
New York—Taux de l'argent 4 pour cent.
Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 5; consols 97 7/16 à 97⅜; argent en lingots 43¾; U. S. 4's 125⅞.
Paris—Rentes 88.

CHANGES.
Reichsmarks—Commercial 94⅛
Le STERLING est facile.
Commercial (60 jours)......481 @481¼
Traites de banques (60 jours)......486
Les FRANCS sont faciles.
Francs de commerce (60 jours)......5.23⅛@—
Traites de banques (60 jours)......5.18¾
Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est inactif.
Traites de commerce pair à 25c. de prime.
Traites de Banques $1 de prime.
Les banques tirent des chèques $1 de prime pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Pas de ventes de "listed securities".
Sales Unlisted Securities.
Le mouvement était comme suit aujourd'hui: Ryland—1000 actions à 6c.

ACTIONS ET BONS.
Dernières cotes de la N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande.
American N'l	100	...	110
Bank of Commerce	10	11½	11¾
Canal & Banking Co	100	170	180
Citizens	100	30½	...
Germania National	100	...	215
Germania Savings	100	...	...
Hibernia National	100	188	192
Louisiana National	100	...	...
Metropolitan	100	...	...
Mutual National	100	142½	148½
N O National	100	...	...
People's	50	...	...
State National	100	148	...
Traders'	...	9¼	9¾
Union National	100	146½	149½
Whitney National	100	...	...
Compagnies d'assurances.			
Crescent Ins	100	54	...
Firemen's	50	...	63
Germania Ins Co	100	115	118
Hibernia Ins	100	42	...
Home Ins	100	...	...
Lafayette	100	...	...
Merchants Mutual	100	69	75
Mechanics' and Traders	100	...	...
N Orleans Ins Ass	50	28¾	30
N Orleans Ins Co	50	22	24½
Sun Mutual Insurance	100	134	...
Southern Ins Co	100	99	100
Teutonia	100	131	...
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	117	120
Crescent City	100	89¾	...
Canal and Claiborne	40	...	...
New Orleans City	100	116	...
Orleans	50	70⅝	71½
St-Charles Street	50	55	...
Actions diverses.			
Bienville Oil Works Co	100	...	...
C O Slaughterhouse	50	54½	55½
Imp Bonded Warehouse	100	...	...
Jeffer City Gas Light Co	100	94	96
Consumers' Ice Co	100	...	...
Louisiana Ice Man Co	50	2	3½
La State Lottery Co	100	...	...
La Cot O	100	...	...
Metairie Cimetry Ass	100	...	...
N O Gas Light Co	100	101½	103½
N O Waterworks Co	100	88	...
Planters Crescent Oil Co	100	...	...
Sugar Shed Co	50	...	...
Southwestern Brush Electric Light Co	100	...	...
Louisiana Electric L't Co	100	...	...
Jockey Club	100	...	...
Crescent City Brewing Co	100	...	...
Bons d'Etat.			
Louisiana 4's	...	95⅛	95¾
Louisiana 3's	...	...	...
Bons de ville.			
Premiums	...	149	149½
Premium drawn number	...	100	...
Privilege on Premiums	...	...	...
Consolidated 6's	...	110	...
" Crossman	...	110⅛	...
Consolidated Extended	...	110⅛	...
" Crossman	...	110⅜	111½
Extended 6's	...	110	...
Railroad	...	...	...
Waterworks	...	...	...
Park	...	...	...
City 6 0/0 certificates	...	101⅛	103
City 6 0/0 Cts for Consol Coup	...	101⅛	...
City 7's	...	103½	104
City 7's old	...	113½	114½
new	...	...	...
gold	...	...	...
Bons divers.			
U S 4's 0/0	...	122½	...
Canal & Claib St RR mort	...	102½	...
C, St. L. & N. O. R. R. Co	...	...	...
Jackson RR 1st mort. coup	...	102½	...
Jackson RR 2d mort. debt	...	102⅛	...
Cotton Exchange Stock	...	320	330
Produce Exchange Stock	...	...	...
Stock Exchange Stock	...	...	...
Mechanics, Dealers and Lumbermen's Exchange Stock	...	35	50
Sugar Exchange	...	155	...
Morgan's L & T 1st gold mort.	...	129½	131½
Tex. & Pacific RR 1st gold m't	...	92	...
Tex. & Pacific RR 2nd gold m't	...	38	...
C. C. Brewing Co. lots	...	...	...
St Charles Hotel Co mort	...	...	...
Crescent City 1s	...	...	...
new	...	105	108
N O City RR Co mort	...	125	...
St-Charles St RR mort	...	122	...
N O Waterwork Co mort	...	125	...
La Ice Mfg Co 1st mort	...	95	...
La Ice Mfg Co 2d mort	...	...	85
Levee & Cotton Press mort	...	104	...
La Electric L. 1st mort	...	...	...
2d	...	...	...
Cotton Exchange 1st mort	...	106	110
Certificats et Warrants.			
State Warrants Ordin. 1884	...	70	...
State Warrants Ordin. 1885	...	45	55
do do 1886	...	45	...
do do 1887	...	65	...
do do 1888	...	...	65
Police Cts	...	30	...
School Cts	...	...	40
City Scrip, old	...	91	...
new	...	83	...
Jan. 1r. Cts. on State Outside	...	27	23
Cts émis en vertu de l'acte 93 de 1880	...	...	...
Unpaid State Coupons No 12 (Jan. 1 1880)	...	19	30
Unpaid State Coupons prior to No 12	...	26	...
Unpaid City Coupons	...	...	...
Half-pd Coupons	...	...	...
State School Warrants	...	30	45
Unlisted Securities.			
Anna Howe Gold Mi'ng Co	10	...	...
Plata Retta	10	½	1
Bonhomme	1	...	...
Mountain View	1	.04	...
Georgiana	1	.18	.32
Ryland	1	.05	.07
Lafayette Brewing Co	100	85	...
Louisiana Brewing Co	100	176	260
Pelican Brewing Co	50	45	...
Southern Brewing Co	100	335	500
Weckerling Brewing Co	100	100	107

1 Avec dividende. 2 Avec coupon. 3 Sans dividende. 4 Sans coupon. 5 Crossman's Issue. 6 New Stock.
Pour moins de $5000 et plus de $1000.

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 5,750 balles, comprenant 500 à arriver.
Le marché est calme et stable.
Les cotons tachés sont de ⅛ à ⅜c plus bas que les cotons blancs.

	Aujourd'hui	Hier
Low Ordinary	9¾	9¾
Ordinary	9⅝	9⅝
Good Ordinary	10 1/16	10 1/16
Low Middling	10 5/16	10 5/16
Middling	10⅝	10⅝
Good Middling	10⅞	10⅞
Middling Fair	11 5/16	11 5/16
Fair	12 1/16 nom	12 1/16 nom

FUTURS.
Calmes.
Janvier —— à ——; février 10.60 à 10.62; mars 10.70 à 10.71; avril 10.79 à 10.81; mai 10.87 à 10.88; juin 10.94 à 10.95; juillet 11.00 à 11.02; août 10.96 à 10.97; septembre 10.20 à 10.22; octobre 9.91 à 9.93; novembre 9.81 à 9.83; décembre —— à ——.
Les ventes comprennent 14,200 balles.

MARCHES DIVERS.
Aujourd'hui le middling était coté à Galveston 10⅜; à Mobile 10 9/16; à Savannah à 10⅜; à Charleston 10⅜; à Wilmington 10⅜; à Norfolk à 10⅝; à Baltimore à 11⅛; à Boston 11⅛; à Philadelphie 11 9/16; à Memphis 10⅝, à Augusta 10⅝.

MARCHE DE NEW-YORK.
SUR PLACE.
Stable.
Cotes: Middling Gulf 11 9/16
FUTURS.
Calmes.
Janvier —— à ——; février 11.19 à 11.20; mars 11.21 à ——; avril 11.25 à 11.26; mai 11.30 à 11.31; juin 11.35 à 11.36; juillet 11.40 à 11.41; août 11.40 à 11.41; septembre 11.72 à 11.73; octobre 11.37 à 11.39; novembre 10.25 à 10.26; décembre 10.24 à 10.25.

MOUVEMENT DU COTON.
REÇU, NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 1,764,789 balles; même temps l'année dernière, 1,492,490 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 5,250,824 balles; même temps l'année dernière, 4,795,874 balles.
EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 1,406,507 balles; même temps l'année dernière, 1,035,904 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 3,891,466 balles; même temps l'année dernière, 3,340,522 balles.
STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 281,980 balles; même temps l'année dernière, 255,722 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 612,283 balles; même temps, l'année dernière, 868 202 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.
SUR PLACE.
Stable.
Cotes—6 1/16 pour le Middling Américain.
FUTURS.
Fermes.

MARCHE DU HAVRE.
SUR PLACE.
Ferme.
Cotes—75 fr. pour le Bas Ordinaire (sur place), 73½fr. pour le Très Ordinaire (sur place), 71½fr. pour le Bas (sur place).
FUTURS.
Stables.

SUCRE ET MELASSE.
Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange.
Ventes 90 boucauts et 263 barils de sucre et 255 barils de mélasse
Recettes 106 boucauts de sucre, 263 barils de sucre, 276 barils de mélasse.

OPEN KETTLE—Ferme.
Choice......4 15/16@5
Strictly prime......4 15/16@5
Prime......4⅞@—
Fully fair......4⅞@—
Good fair......4¾@4 11/16
Fair......4½@4 11/16
Good common......4½@4 9/16
Common......4⅜@—
Inferior......3⅛@4

CENTRIFUGAL—Stable.
Plantation granulated......—@—
Off granulated......—@—
Choice white......5⅝@5 15/16
Off white......—@—
Gray off white......—@—
Choice yellow......—@—
Prime yellow......—@5⅛
Off yellow......5⅛@5 9/16
Seconds......4⅛@5⅛

MELASSE—Pas de bonnes qualités dans les premières mains. Fermeté, 18 à 30c. le gallon. Les bonnes qualités dans les secondes mains valent de 35 à 40c.
Fancy, Choice, Strict prime, Good prime, Prime, Good fair, Fair, Good Common, Common, Inferior......—@—

CENTRIFUGAL—Facile.
Fancy......—@—
Choice......—@29
Strictly prime......27 @28
Good prime......23 @25
Prime......20 @22
Good fair......18 @19
Fair......17 @18
Good common......14 @16
Common......14 @16
Inferior......—@—
SIROP—@30

RIZ.
Ventes—Sacs riz brut 1 546, barils riz écalé 1,312
Recettes — Sacs riz brut 482, barils riz écalé ——.
RIZ ECALE—Ferme.
Head......4⅝@5⅛
Choice......—@—
Prime......—@—
Good......4 @4⅛
Fair......3¼@3⅝
Ordinary......2⅝@2⅞
Common......2⅛@2½
No 2......2⅛@2⅜
RIZ BRUT—Ferme.
Cotes du riz brut: $2 20 à 3 85.
RIZ POLI—$12 00 à 14 00.
SON—$9 00 à 10 00.

FARINES.
A LA BOURSE.
Clôture officielle de la Bourse:
FARINE—Stable.
Patente $4 50 à 4 60; extra fancy $4 00 à 4 10; fancy $3 60 à 3 75; choix $3 25 à 3 50 le baril.
FARINE DE MAIS—$1 90 à 1 95.
HORS DE LA BOURSE.
FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patente $4 75 à 4 85 le baril; extra fancy $4 25 à 4 30, fancy $3 90 à 4 00. Minnesota flour, bakers $4 25 à 4 50; Spring patente $5 35 à 5 50.
FARINE DE MAIS — $—@$2 00.
CREAM MEAL—Choice $2 30 à 2 40
GRITS—Choice $2 25 à 2 40.
HOMINY—$2 50 le baril.
FARINE DE SEIGLE—$3 50 à 3 75.
OAT MEAL—Coarse $6 65 le baril au détail.

GRAINS ET FOURRAGES.
A LA BOURSE.
MAIS — On cote 38 à 39 pour le blanc, 38 à — pour le mêlé et — à 39 pour le jaune.
AVOINE — No 2 de l'Ouest — à 30¼; Choice — à 31; Red Rust Proof — à —.
SON—62½ à 65.
FOIN—Prime $12 00 à 15 50; Choice $— à 17 50.
HORS DE LA BOURSE
Les petits lots se vendent aux prix suivants: maïs 2 à 4c de plus par boisseau; avoine 2 à 4c de plus par boisseau; son 5 à 6c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonne.

PROVISIONS
A LA BOURSE.
Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:
Les provisions sont stables.
MESS PORK—$10 75 à 11 00
VIANDES SALEES SECHES — Epaules 4⅜ à 4½; short rib sides 5⅛ à 5¼; long clear sides 5⅜ à 5½; short clear sides — à 5⅝.
BACON — Epaules 4¾ à 5; short rib sides 6⅛ à 6⅜, long clear sides 6⅛ à 6⅜, short clear sides — à 6⅝.
GRAISSE—En tierçons, raffiné, 5⅛ à 5⅜; prime steam — à —.
JAMBON—10⅛ à 11⅛.
Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de ⅛ à ¼c pour les autres articles provenant du porc.
HORS DE LA BOURSE
PRODUITS DIVERS DU PORC—Porc, bbls—Prime mess $9 à 10 25; par $10 à 10 25; extra prime and rump $9 25 à 9 50.
Sugar-cured Meats, la livre—Shoulders 6 à 6¼c; Boston-cut shoulders 6¼ à 6½c; picnic hams 6 à 6¼c; breakfast bacon 8¾ à 9c; hams choice 10¾ à 11¾c.
Bœuf, bbls—Extra mess $9 00 à 9 25; plate $8 25 à 8 50; extra mess $6 75 à 7 00; mess $—; demi-baril—extra plate $5 00 à 5 25; extra mess $4 00; New York Fulton Market $— à 6 00.

EPICERIES.
Les prix suivants sont pour des petits lots.
CAFE—Prime 20¼; good 20¾; fair 20, ordinary 19½; common 18½ la livre.
THE—Extra Fermoza, 50c à $1 00 la livre; choice to fine 40 à 80c; fair to medium 24 à 35; imperial extra choice 90c à $1 60; fine to choice 30 à 60c; hyson and young hyson, 35 à 38; gunpowder, fair to finest 30 à $1 50.
BEURRE — Western Creamery—Extra 29 à 30; extra firsts 25 à 26 c; firsts 18 à 19c; Western Dairy — Extra 14 à 16; extra firsts 12 à 13¼c; first 10 à 11. Jobbing un peu plus élevé.
FROMAGE — New York crème — à 12; Western Cheddars full cream à 10; twins, full cream, à 10, flats, full cream, à 10½; Young America's, full cream, 11½.
SEL—De la Louisiane—City Coarse 75c; City Fine 95c; City Crushed 85c; Rock Salt ⅜c la livre; pocket Salt 1⅛ à 5 selon la grosseur.

FRUITS ET NOIX.
Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et 1 à 4c de plus par livre.
FRUIT.—Frais.—Pommes $4 00 à 5 00 par baril; oranges de la Louisiane nominales, Florida $2 75 à 3 25 par boîtes, Palermo et Messine Imperial 160s $4 00 à — par boîte, 200 à 300s $2 75 à $3 25; Limons Messina $3 50 à 4 00 par boîtes, Palermo $3 50 à 4 00; Bananes $1 50 à 2 50 par régime; Plantains 75c à $1 par régime; Ananas $2 00 à $2 75 la douzaine; Raisins de Malaga nominaux.
FRUIT—Sec par livre—Pommes—⅛ à 6c. tranchés 4⅛c, fancy evaporated 7½ à 7⅞c. Dates—Frail 5⅛c, Persian 7⅛c, Fard 8c, figues sèches 12 à 15c; currants, 5 à 7c; prunes 7c; citrons 20 à 22c; raisins secs de Londres—Californie $2 50 à — par boîtes, Malaga $3 10 à la boîte; muscatelle $2 25 la boîte.
NOIX—Par livre—Pacanes—Louisiane 13½@25c, Texas 7½@10c; pistaches—Tennessee red 5 à 6⅛c, Virginia hand-picked 8½@9c. Amandes Taragona 16@17c, noix du Brésil 11 à 12c la livre, Filberts 12 à 13c, Noix de Naples 15c; marrons italiens 13; Noix de coco 35 00 par 1000, de pièce au baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.
Graine de coton—Ici $12 00 à —— par ton.
Farine de graine de coton—ville et campagne—jobbing au dépôt à $19 50 par ton, pour l'exportation $—— f. o. b. par long ton.
Oil cake—$20 50 calked par long ton f o b.
Huile de graine de coton (en gros ou pour l'expédition)—Prime crude 25c bid le gallon in prime cooperage et 26 asked.
TOILE D'EMBALLAGE—Jute Bagging—En petits lots—Bagging, 1⅝ livre 7¼ à 7⅜c la yard; 2 livres 7⅝ à 8; 2¼ livres 10 à 10⅛c; bailing twine 9½ à 10c la livre.
COTTON BAGGING — Lane Mills — 13½c per yard.
COTTON TIES—$1 25 le paquet.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.
(Nos cotes représentent le prix en gros on landing. Les marchands obtiennent 15 à 25c de plus par baril et ⅛ à ½c par livre en lots.)
POMMES DE TERRE—$1 60 à 1 75.
PATATES DOUCES — Ordinaires $1 25 à —; yams $1 75 à —.
OIGNONS—De l'Ouest $4 50 à 5 00 le baril.
AIL—De la Louisiane 25 à 50c le string.
CHOUX—De la Louisiane $2 25 à 2 50 le crate.
CHOUCROUTE—De l'Ouest $— à 4 00 le baril.
HARICOTS — Choice Northern à 2⅛; Western red kidney choice à —; New-York red kidney 6⅛ à —; western white kidney 5⅛c; pois verts 2⅛ à —.
VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et ⅛ à 1½c de plus par douzaine d'œufs.
Grosses volailles de l'Ouest $3 50 à 3 75 la douzaine; poulets 2 25 à 2 50; canards $3 00 à 3 50; oies $4 00 à 4 50; dindes $13 00 à 15 00.
Les grosses volailles de la Louisiane $3 50 à 3 00; poulets $1 00 à 2 00; canards $3 00 à 3 50; oies $4 00 à 6 00 dindes $9 00 à 12 00.
ŒUFS — Ceux de l'Ouest 11 à 12c; ceux de la Louisiane — à 13c.
SUIF—4⅛c la livre pour celui de la ville à celui de la campagne.
CIRE D'ABEILLE — Prime yellow à 21c la livre.
LAINE—Burry 10 à 15c la livre; Louisiane clear 18 à —; clear lake 21 à —.
PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 4⅛c; steer et peaux de vaches 50 à 70 livres 2½c; kips, 15 à 25 livres, 4c; peaux de veau 25c pièce.
PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted 5; dry flint 5; dry salted 4c la livre.
PELLETERIE—Otter 3 — à 5 50; castor 10 à 20c pièce; racoons 10 à 50c.
PEAUX—Chevreuil à 25c la livre; moutons 10 à 50c pièce; chèvre 10 à 20c
MOUSSE — Mêlée 2 à 2⅛c la livre, grise 1 à 1¾, noire 2⅛ à 2¾c.
CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à 5c pièce; cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.
TABAC EN FEUILLES—Heavy and Regie kinds lugs 3 à 5; Leaf 5⅛ à 11c. Cutting and Burley sorts lugs 4⅛ à 12; Leaf 5 à 25.
TABAC MANUFACTURE—Jobbing, par livre—Fine plug 30c à $1 03; fine medium 53 à 60c; Bright quarters and common 11-inch 4's et 5's, 33 à 38c. Bright navy, 35 à 45c; fancy natural leaf 50 à 55c; fine-cut chewing 30 à 55c; granulated smoking 25 à 70.
NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à —c de plus par baril. Pitch $1 50 à —; goudron $4 50 le baril. Résine—D BF $1 12½@$1 20, H $1 25 I $1 45, K $1 67½ M $2 25, N $2 25, W G $3 00, W W $3 50. Essence de térébenthine 41. Jobbing 2 à 4c de plus le gallon.

CHARBON
PITTSBURG—Famille 45c le baril; $4 00 le boucaut; Anthracite $9 50 à 10 00 la ton; bateaux 35c; steamers $3 80 la tonne, au gros; — à 25c le baril.
ALABAMA—Splint pour familles 45c. Corona pour familles 45c.; Montevallo 65c. le baril pour familles; Helena pour familles 65c.; steam coal sur chars $3 10 la ton.

VINS ET LIQUEURS.
ALCOOL—Le gallon......2 35 @ 2 40
BRANDIES—Du pays, le gal......1 50 @ 1 70
Pêche—vieux, le gallon......3 25 @ 3 50
Pomme......2 25 @ 2 50
COGNAC—Importé — 1883, le gallon......@ 4 50
1878......@ 5 50
1875......@ 5 75
1870......@ 6 50
1865......@ 7 40
1860......@ 8 00
1848......@ 12 00
Giraud Dupuy & Co's Cognac 1883......@ 5 50
1870......@ 7 00
1864......@ 9 00
1848......@ 10 00
Bisquit, Dubouche & Co, Cognac 1878......@ 4 50
1870......@ 5 50
1848......@ 9 00
WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 90 0/0 de preuve, par gallon......1 03 @ 1 10
Ouest......1 05 @ 1 10
Bourbon......1 40 @ 3 25
Seigle......1 50 @ 3 50
Ecossais, importé......4 00 @ 4 50
Irlande, importé......4 00 @ 4 50
Duffy's malt whisky, par gallon......@ 4 00
......@ 9 00
GENIEVRE—Du pays, de New York ou de Philadelphie, par gallon......1 15 @ 1 50
Hollande, par gallon......2 75 @ 3 50
Sir Robt. Burnett's Old Tom......3 25 @ 3 50
Sir Robt. Burnett's Old Tom par caisse......8 50 @ 9 00
Holland, par caisse......3 75 @ 15 50
VINS ROUGES—Californie Claret, le gallon......34 @ 35
Zinfandel No 1, le gallon......50 @ 70
Clarets importés—Ordinaire par barrique......58 00 @ 60 00
Clarets de famille, par barrique......65 00 @ 75 00
Clarets fins, la barrique......90 00 @ 175 00
Médoc, la caisse......@ 5 00
St-Julien, la caisse......@ 6 00
Margaux, la caisse......@ 7 00
Pontet Canet, la caisse......@ 10 00
Léoville, la caisse......@ 12 00
Château Laffitte, la caisse......@ 25 00
Ordinaire, la caisse......3 00 @ 3 50
Château Dillon, par barrique......125 00 @
......100 00 @
Château Dillon, par caisse......@ 7 50
VINS BLANCS—Californie, la barrique......50 @ 75
Importé de famille, la barrique......65 00 @ 90 00
Importé fin, la barrique......90 00 @ 175 00
Graves, la caisse......@ 5 50
Sauternes, la caisse......@ 8 50
Haut Sauternes, la caisse......@ 10 00
Latour Blanche, la caisse......@ 15 00
Château Yquem, la caisse......20 00 @ 30 00
Ordinaire, la caisse......3 25 @ 3 50
Muscat, la caisse......4 25 @ 6 50
Madère, Oeste, le gallon......1 00 @ 1 10
Madère, genuine, le gal......2 50 @ 5 00
Madère, la caisse......12 00 @ 25 00
Sherry, Oeste, le gallon......1 00 @ 1 10
Sherry Genuine Xérès, le gallon......1 50 @ 5 00
Sherry, la caisse......20 00 @ 35 00
Tafa vieux porto, la caisse......6 00 @ 25 00
CHAMPAGNE—Roederer Carte Blanche, qts, par doux......@ 29 50
G. H. Mumm's & Co. Dry Verzenay......@ 34 75
Extra Dry......@ 28 50
Delbeck & Co.'s extra dry, qts......@ 28 00
Delbeck & Co.'s Delmonico, qts......@ 26 00
D. B. Pol & Co.'s qts......@ 23 00
Perrier-Jouet—Gramant Royal quarts......@ 28 50
Perrier-Jouet—Special, quarts......@ 29 50
Moet & Chandon, white seal, qts......@ 29 00
Pints $2 de plus par caisse

MATERIAUX de CONSTRUCTION
Yard Spot Quotations.
YELLOW PINE—ROUGH, PER 1,000 FEET.
Sawn Tim No 1......$17 00 | Plank No 1......$13 00
No 2......13 00 | No 2......11 00
No 3......11 00 | No 3......9 00
Scantling No 1......13 00 | Flooring No 1......15 00
No 2......10 00 | No 2......13 00
No 3......8 00 | No 3......11 00
Ceiling No 1......13 00 | Weath Bds No 1......14 00
No 2......11 00 | No 2......11 00
No 3......9 00
Boards, No 1......13 50 | Boards No 2......10 00
No 2......11 00 | No 4......7 00
YELLOW PINE—DRESSED.
Flooring No 1......17 00 | Ceiling, No 1......17 00
No 2......15 00 | No 2......13 00
No 3......13 00 | No 3......11 00
Weath Bds No 1......14 50 | Boards, No 1......16 00
No 2......11 50 | No 2......14 00
Boards No 3...... | No 3......11 00
CYPRESS—ROUGH.
Boards, No 1......27 00 | Boards, No 2......22 00
No 2......27 00 | No 3......20 00
No 3......21 00 | No 4......
Dr'ed Bds No 1......32 50 | Dr'ed Bds No 2......24 00
No 2......31 00 | No 3......
No 3......17 00 | No 4......9 50
WHITE OAK.
No 1......13 | No 2......11 00
No 3......9½
Mahogany timber......50 00 @ 65 00
Cedar timber......5 00 @ 7 00
Walnut lumber—Il n'y en a pas sur le marché
Oak lumber......25 00 @ 30 00
Shingles 16, 18 and 20 in., sawed and split......2 50 @ 5 00
Laths, par 1000......1 75 @ 1 85
Alabama lime......95 @ 1 05
Ciment domestic......1 75 @ 2 00
Ciment, imported......2 75 @ 3 00
Slate......7 75 @ 7 00
Brick—Lake and I. O. K. E.......6 00 @ 6 50
Paving......9 00 @ 10 50
Ordinary......7 00 @ 8 50
Sand......20 @ 25
Shells, small......1 25 @ 1 50
Shells, large......1 25 @ 1 50
Plaster calcined......1 75 @ 2 00

QUINCAILLERIE.
Axes—Bust......$6 25 @ 7 50
Double bit......@ 8 50
Axle Grease—Frazer's kegs......4½@
Boxes, gross......10 00 @ 10 50
Bellows—Blacksmith, 36 to 42 in......6 00 @ 23 00
Brass—Sheet, par livre......@ 25
Cotton scrapers......2 40 @ 3 00
Chains—Trace......25 @ 75
Ox......5 @
Copper—Roofing par livre......@ 25
Braziers sheets, 12 livres et au-dessus......@
Hoes—H. B. No 0 to 6......2 50 @ 3 50
A. B. No 00 to 6......3 25 @ 6 50
Lyndon's, Brightstown, 000......
Hollow Hoes—Mellon's......
Avery's......@
Stubble diggers......@ 75
Hollow Ware—Skillets......3 @
Anvils......@ 11
Iron—Flat, 1½ to 6 inches by ¼ to 1......2¼@ 2½
Round, 1 to 1⅞ inches......2⅛@ 2¾
Painted......4½@ 5½
Bands—Light, 3 to 6x¼......2 65 @ 3
Heavy, 2¼ to 6x¼ inches......2 45 @ 3
Hoops—1 to 2 inch......2½@ 4
Sheet—No 16 to 14 G......2 50 @
Galvanized, No 26 G......6 00 @ 9 50
Lead—Pig, par livre......4⅛@
Sheet, par livre......@
Steel nails—10@40d basis......@ 2 75
Oakum—Navy......@ 7½
United States Navy......@ 9 00
Best......@ 10 00
Plows—Avery, cast, Nos ½ to 1......2 75 @ 3 75
Avery steel......4 50 @ 20 00
Avery, double chevaux, wood en beams, net......@ 3 25
Avery, double chevaux, iron beams, net......@ 3 25
Magnolia swept, all sizes, net......2 00 @ 3 50
Double plows, Allemen's, No ½ to 2, each......25 00 @ 30 00
Plow Steel—5 to 12x¼ to 3⅛......4½@ 4¾
Rope—Sisal, ½ in. and larger, basis......12½@
Manila......15½@
Cotton, 5-16 et ⅜......13½@ 14
Spades—Ames'......10 50 @ 12 00
Rowlands'......6 00 @ 7 00
Shovels—Ames'......9 50 @ 11 00
Rowlands'......6 00 @ 7 00
Sweep Iron—7 à 11x¼ to 5/16......½@ 4
Tin—Roofing, 1x20x28 inches......13 50 @ 14 50
I. C. do......10 50 @ 11 50
1x14x20......7 25 @ 8 00
I. C., 1x14x20......5 75 @ 6 50
Block, par livre......24 @ 26
Vises—Peter Wright's......@ 16 00
Wire—Barbed fence, galvanized......4½@ 4½
Zinc—Sheet par livre......7 @ 7½
Shot—Drop......1 15 @ 1 20
Buck, 25 liv. bags......1 40 @ 1 45
Powder—25 liv. bags......@ 5 00

CHEVAUX ET MULETS.
Chevaux communs......$ 50@75
Bons chevaux de trait......125@150
Chevaux de selle et de voiture......250@400
Mulets pour habitations sucrières......175@200
Mulets, qualité moyenne......140@175
Mulets pour coton......100@125
Mulets communs......40@ 75
Bons mulets de ville......$225@250

MARCHE AUX BESTIAUX.
BESTIAUX DU TEXAS ET DE L'OUEST—
Bœufs aux grains......3 @ 3½
par liv. gross, grass......2 @ 2¾
Fair to common......2 @ 2½
MISSISSIPPI, ALABAMA, &C, GRASS CATTLE—1re qualité, par livre......— @ —
2me qualité, par tête......$10 00 @ 15 00
Vaches communes et vieilles......7 00 @ 10 00
VEAUX—1re qualité, par tête......7 00 @ 9 00
2me qualité, par tête......6 00 @ 6 00
YEARLINGS—1re qualité, par tête......8 00 @ 10 00
2me qualité, par tête......7 00 @ 9 00
COCHONS—Good fat Western, par liv. gross......3¾@ 4
Fair Ouachita par liv. gross......2¾@ 3
MOUTONS—Choice, par tête......$2 00 @ 3 00
Fair, par tête......1 00 @ 2 00
VACHES LAITIERES—1re qualité, par tête......30 00 @ 40 00
2me qualité, par tête......20 00 @ 25 00

L'EAU DE LA SOURCE DE LA PENSION GONTHIER, A COVINGTON, LNE — M. Léon Bolandard, chimiste français, ancien élève de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, a fait, en 1885, une analyse de l'eau de la source de M. F. Gonthier, à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane. Nous croyons utile de reproduire son rapport :

Je certifie avoir analysé l'eau citée ci-dessus et avoir trouvé que les corps étrangers qui entrent dans sa composition sont les suivants :
1. Acide carbonique libre.
2. Bicarbonate de chaux.
3. Sulfate de chaux (traces).
4. Chlorure de sodium.
5. Protoxyde de fer.
6. Acide crénique.
7. Magnésie (faibles traces).

L'élément le plus important, en poids, parmi ces différents corps, est le chlorure de sodium: 263 mmgs. par gallon. (263 milligrammes).

L'oxide ferreux se trouve combiné à l'acide crénique, mais cette composition paraît assez instable, car une simple exposition de l'eau à l'air libre donne, au bout de peu de temps, un dépôt d'oxyde de fer.

Je crois, d'après la composition ci-dessus énoncée, que cette eau est recommandable à plusieurs points de vue différents:
1. L'acide carbonique, contenu à l'état libre, la rend digestive;
2. Les 263 milligrammes de chlorure de sodium, contenus par gallon, en font un laxatif faible;
3. L'acide crénique facilite les sécrétions urinaires.

M. Bolandard a travaillé, pendant dix mois, en qualité de sous-chimiste, au plus grand "Blast Furnace" (haut fourneau) des Etats-Unis—celui des MM. Cornege Brothers & Co., à Braddock, Allegheny County, près Pittsburgh, Pennsylvanie. A son départ de l'établissement, la maison lui a donné ce certificat :

"27 août 1884.
"Par suite du mauvais état des affaires et, conséquemment, de la diminution nécessaire du nombre des employés, nous avons, à notre grand regret, été forcés de nous dispenser des services de M. Léon Bolandard, attaché au "Blast Furnace" comme sous chimiste. Nous l'avons trouvé capable et digne de confiance."

M. Bolandard était recommandé par M. Joseph Albrecht, ci-devant chimiste à la Monnaie de la Nlle Orléans.

FEUILLETON.

No 3. Commencé le 1d février.

LES Trois Amoureux DE GERTRUDE.

—PAR—

Mme STANISLAS MEUNIER.

III

(Suite.)

Cependant un jour M. de Fugère ayant oublié le *Figaro* sur une table du salon, elle y jeta les yeux par hasard et vit le nom du sculpteur. S'emparer de la précieuse feuille, l'emporter dans sa chambre et lire les lignes qui concernaient son ami fut pour Gertrude une joie immense. Il s'agissait d'une Salammbô exposée aux Mirlitons et dont on louait le corps allongé, le voluptueux contournement, le visage pâmé vers lequel se dressait la tête monstrueuse du serpent. Et le critique, comparant la Salammbô à la Bacchante, disait qu'elles représentaient deux côtés du talent si divers du jeune maître.

A partir de ce jour, Gertrude déploya une ruse et une patience de sauvage pour se procurer le journal. Elle épiait le départ de M. de Fugère, l'absence des domestiques, et pénétrait dans le cabinet. En hâte, debout, tremblante, elle parcourait les colonnes, cherchant le nom du sculpteur. Si elle savait M. de Fugère occupé par l'audience jusqu'au soir, elle prenait les feuilles et allait s'enfermer chez elle. Alors elle s'initiait aux faits importants et menus, bons ou scandaleux de la vie parisienne. Quatre fois elle eut ainsi des nouvelles de Vallat. D'abord il obtint avec la *Salammbô* une seconde médaille au Salon; puis ce fut une commande de la duchesse d'Alliera qui, dans son château de Chinon, créait un musée de sculpture moderne.

L'année suivante, il exposa un groupe, *Daphnis et Chloé*, et le buste de Mlle Hamberg, la célèbre artiste du Gymnase, Gertrude connaissait cette femme pour avoir vu sa photographie à la devanture du grand papetier, place de la Cathédrale. Bien que Mme de Fugère et l'institutrice ne permissent pas aux jeunes filles de s'arrêter devant ces sortes d'étalages, le regard de Gertrude était si prompt et elle savait ralentir le pas si à propos, que peu de choses lui échappaient. Elle se rappelait très nettement la physionomie de l'actrice, son air provocant, ses grands yeux railleurs, ses épaules superbes hardiment décolletées, sa blancheur de blonde appréciable dans la photographie. Elle fut mordue par la jalousie, et ce soir-là, elle pleura longtemps dans son lit d'être pauvre, sans nom, sans liberté, sans beauté peut-être. Sans beauté!.... A ce doute elle se leva, ralluma sa bougie et alla se regarder dans la glace.

Comme elle était d'humeur noire, elle compta pour rien ses grands yeux et ses cheveux dont les tresses lui descendaient plus bas que le jarret, et sa souplesse presque féline et sa grâce sauvage et endiablée. Ce qu'elle voulait, c'étaient des épaules et des bras. Jusque-là, elle n'avait jamais songé à regarder les siens, le jour, bien dissimulés dans des corsages montants, la nuit, pudiquement enveloppés d'une ample chemise. Le cœur battant, se demandant si elle ne commettait pas une mauvaise action, elle ouvrit son encolure, sortit un coin de chair. Hélas! la clavicule faisait une salière, et le bras très fluet—un bras de fillette—avait un coude pointu. Gertrude, grelottante et dépitée, se hâta de se recouvrir, se disant qu'eussent-elles liberté et fortune, les laiderons de sa sorte ne peuvent prétendre à des bustes faits par des sculpteurs de talent.

Bien qu'après son deuil on l'habillât exactement comme Mlles de Fugère, elle ressemblait, à côté d'elles, à une petite fée, au vêtement tissé d'extravagants caprices. Sa démarche, brusque et légère à la fois, mettait dans ses jupes, un frou-frou qui tenait du bruissement d'aile. Très adroite, elle corrigeait les défectuosités de ses robes qui, retouchées par elle, avaient l'air de sortir de chez la bonne faiseuse. Mathilde et Marie jalousaient cette élégance, et Mme de Fugère dit un jour à sa pupille :

—Vous êtes, mon enfant, trop préoccupée de chiffons, pour une fille sans fortune.

Dès lors Gertrude souffrit de sa position. Elle recevait une hospitalité, jouissait d'un bien-être auquel elle n'avait aucun droit. Ne pouvant payer ses parents en tendresse, elle devait au moins leur consacrer son temps et son intelligence. Le président ayant perdu son secrétaire, elle s'offrit à le remplacer. Elle avait alors dix sept ans et venait, ainsi que Mathilde, de passer avec succès les examens d'institutrice. Elle fit cette proposition à son cousin, sans témoins, devinant que Mme de Fugère ne lui serait pas favorable.

Un éclair passa dans les yeux de M. de Fugère, une flamme anima son visage, mais il dit tranquillement :

—Vous figurez-vous, ma chère Gertrude, que c'est une bien ennuyeuse besogne que vous voulez vous donner là?

—Oh! monsieur, j'aime travailler.

—Oui, dessiner, lire de beaux livres .... L'art, mon enfant, c'est du bonheur .... Mais prendre connaissance de lettres ennuyeuses et y répondre, recopier la traduction du grand ouvrage de Michaëlis que je viens de terminer, feuilleter d'horribles bouquins à odeur de moisi écrits en français barbare et plus souvent en latin.... J'y songe, vous ne savez pas le latin.... Impossible de me servir de vous....

—Eh! monsieur, je l'apprendrai, votre latin....

—Oh! folle et obstinée petite tête!.. Mais vous dites plus vrai que vous ne pensez avec "mon latin." Pour sûr, celui des hommes de loi n'a rien à avoir avec celui de Cicéron. Allons! si vous y tenez, je vous l'apprendrai moi-même.

—Oh! monsieur, comme vous êtes bon!

—Ne croyez pas cela, fit il avec un soupir étouffé.

—Si! si! dit-elle, pleine de conviction.

Elle éprouvait un cuisant remords de n'avoir pas eu jusqu'à ce jour plus d'affection pour ce cher cousin.

L'idée de Gertrude faillit mettre la première querelle dans le ménage du président. Mme de Fugère se révolta positivement contre une singularité qui ferait, disait-elle, jaser toute la société de Caen.

—Vous avez vraiment pour cette Gertrude une étrange faiblesse. Vous obéirez bientôt à ses fantaisies les plus absurdes.

—Je cède à un désir fort légitime de notre pupille. Les fonctions qu'elle aura à remplir auprès de moi conviennent parfaitement à une femme instruite. Il ne manque pas de pères qui se font aider par leurs filles. Vous pourrez expliquer cela à vos bonnes amies.

Le ton du président n'admettait pas de réplique; ses raisons étaient bonnes. Cependant, Mme de Fugère ne pouvait vaincre un grand mécontentement dont elle se refusait à chercher les causes.

Au déjeuner, elle fit grise figure à Gertrude. Mathilde et Marie s'apitoyèrent sur l'ennui que leur pauvre cousine éprouverait à remuer toute la journée de laides paperasses. M. de Fugère gardait le silence, mais ses mouvements avaient une vivacité inaccoutumée, presque fébrile.

Le lendemain, la jeune fille s'asseyait à la table du secrétaire, près d'une fenêtre donnant comme celle de sa chambre sur une petite rue. En cette fin d'octobre, par cette matinée de brouillard froid, la vaste pièce se trouvait dans une demi-obscurité, coupée des lueurs rougeâtres d'un feu de grosses bûches.

Bien que Gertrude aimât, en artiste qu'elle était, les contrastes de lumière et d'ombre, les vieilles demeures à boiseries sculptées, les beaux tableaux, elle se sentait mal à l'aise dans ce milieu où l'on n'étudiait que le crime. Le président lui-même lui semblait sinistre. Etait-ce le mélange de la brume jaune et de la flamme rouge qui lui donnait ce visage qu'elle ne lui avait jamais vu? Debout, devant son bureau, feuilletant un dossier, souriant à demi, le front dans l'ombre, le bas du visage fortement éclairé, il avait une expression satyrique: ses lèvres comme gonflées, étaient remontées aux commissures par le sourire; le nez, sous ce certain angle, semblait presque crochu. Ses yeux brillaient comme des braises.

Il s'approcha de la jeune fille, tenant, outre le manuscrit qu'elle devait copier, la grammaire latine et l'*Epitome Historiæ sacræ*.

—Voici, dit-il, en lui remettant les papiers, de l'ouvrage pour cette après midi. Ce matin, je vous donnerai votre première leçon.

Il s'assit auprès d'elle, ouvrit l'*Epitome*, se pencha pour la faire suivre. Elle recevait dans le cou son souffle chaud qui lui causait une répulsion et une inquiétude. Elle tourna un peu sa chaise pour le surveiller de ses yeux interrogateurs.

Mais il avait en raison de bien d'autres regards, et c'était pour lui un plaisir seulement que de la voir, tout émue, attacher sur lui ses grandes prunelles fluides. Leurs mains se touchèrent plusieurs fois. Celles de M. de Fugère avaient comme particularité d'être extrêmement velues, fines, du reste, avec de beaux ongles. Gertrude remarquait tout cela malgré elle, agacée d'être préoccupée du professeur autant que de la leçon qui, cependant, marchait bien. La jeune fille lisait presque sans hésitation les premières pages de l'*Epitome*. Il lui faisait remarquer les déclinaisons, le neutre qu'on n'a pas en français, et terminait en lui indiquant quelques exercices à faire.

Trois fois par semaine le président recevait de dix heures à midi. Il tira sa montre :

—Nous avons encore quelques minutes. Quand le premier visiteur entrera vous serez libre. J'espère que cette existence ne vous fatiguera pas trop.

—Non, certes, monsieur.

—Avez-vous autant de livres que vous voulez?

—Jusqu'ici je n'en ai pas manqué. Mais voilà que j'ai lu tous ceux du grenier.

—Il en reste encore,......à moins que vous ne vous soyez procuré une fausse clef......Mais je crois que je peux vous confier la vraie.

Il se leva, fouilla dans un tiroir de son secrétaire.

—La voici......Il y a dans cette seconde bibliothèque des livres un peu avancés pour une fillette, mais sans inconvénients pour un bon esprit préparé par des lectures antérieures......Vous aurez la raison, Gertrude, de laisser ce qui vous serait nuisible.

Elle tournait la clef entre ses doigts, un peu gênée de cette permission, non par défiance des livres, mais parce qu'il lui semblait que le ton de M. de Fugère était faux.

Aussitôt libre, elle monta explorer la bibliothèque. Elle y trouva tous les grands écrivains qui firent du scandale et dont on avait expurgé les rayons non enfermés, écrivains qui ne choquent pas dans une collection complète, mais qui, réunis là, à l'exclusion de tout autre genre, prenaient une étrange signification. C'étaient Aristophane, et Properce, et Tibulle, et Suétone, et Longus; tous ceux qui mirent en pièces, en vers, en morale, en romans, les mœurs licencieuses et infâmes du vieux monde. C'étaient aussi nos grands auteurs avec leurs pages les plus crues et les plus claires, depuis Rabelais jusqu'à Diderot. La curiosité d'Eve poussait Gertrude. Que pouvait-il y avoir dans ces livres mystérieux tenus si longtemps sous clef?

Elle avisa un exemplaire des *Contes de la Fontaine*, magnifiquement relié, imprimé et illustré.... Et devant une gravure, elle resta suffoquée, morte, les jambes cassées. En ce moment, son innocence révoltée jugea M. de Fugère.

—Je ne lirai pas ces livres, se déclara-t-elle, en remettant le La Fontaine en place.

Elle jeta autour d'elle un regard anxieux. La pièce était éclairée par une mansarde, et les volumes occupaient, sur leurs rayons, tous les murs; il y avait une quantité considérable de romans, de toutes les époques: de Mme Cottin et de Mme Sand, de Mlle de Scudéry et de Mme de Lafayette, d'Eugène Süe et de Paul Féval.

Un petit cabinet sans porte, attenant à la chambre, était également rempli de livres, les uns très vieux avec des reliures en veau, les autres encore brochés. C'était la philosophie qu'on avait reléguée là, Philosophie mauvaise, désapprouvée par l'Eglise: les *Dialogues de Platon*, traduits par Jules Simon; la *Vie de Jésus*, par Renan; la *Guerre des Paysans et des Anabaptistes*, par Alexandre Weill, les ouvrages d'Auguste Comte, ceux du Père Gratry, de Lamennais, une vingtaine de volumes saint-simoniens, bref le pêle-mêle de toutes les convictions, de toutes les manières de comprendre ou de nier l'âme et Dieu.

Et Gertrude, au lieu de rendre la clef à M. de Fugère, la garda afin de voir jusqu'où va l'aberration des philosophes qui s'attaquent à l'Eglise. L'Eglise, prudemment, ne demande pas à ses enfants, surtout quand ils sont de petites filles, de se mesurer avec ses ennemis; elle ne leur ordonne que la fuite. Gertrude le savait bien, mais c'était une révoltée qui prétendait n'obéir qu'à elle-même, le Pape en personne commandât-il. Elle commença par la philosophie antique, et emporta Platon dans sa chambre. Elle le lut, assez vite même, car la jeunesse est façonnée par l'alphabet insipide des premières connaissances, aux plus ennuyeux travaux.

Il y eut entre Gertrude et M. de Fugère un contact constant. La jeune fille s'habituait à lui, à la besogne qu'il lui donnait. Sa libre nature ne pouvait s'astreindre à une continuelle défiance. Elle prit son parti des frôlements de mains, des regards singuliers, des attentions même de son tuteur. La répulsion qu'elle avait ressentie d'abord s'atténua au point qu'elle put prendre avec lui le ton et les allures de la camaraderie. C'était ce qu'il y avait de mieux pour ces relations. Il s'efforçait d'être aussi dégagé qu'elle, mais il n'y réussissait pas absolument. Il lui fallait trop s'observer, se rappeler sans cesse à la prudence. Depuis longtemps déjà, il aimait Gertrude comme un fou, comme un jeune homme.

Dans cette âme desséchée par l'ambition et la cupidité, par le travail d'évaluer et de châtier l'infamie, par la vie avec une femme à idées étroites, à jalousie exigeante, avait refleuri le souvenir de la vingtième année, des amours innocentes et troublantes. Oui, Gertrude lui rappelait avec une intensité extraordinaire la pauvre cousine morte. Mais comme l'orpheline avait, tout en ressemblant à sa mère, une physionomie très particulière, ce n'était pas l'absente qu'il aimait à travers elle: c'était bien elle, elle seule, à tel point que si autrefois il l'avait vue au même âge qu'Henriette, il n'eût jamais songé à faire la cour à celle-ci!

Gertrude aurait eu tout son cœur et tous les désirs de ses sens; Gertrude l'aurait retenu par la force magique et invincible qui était en elle; il n'eût pas épousé la fille millionnaire; il n'eût pas eu une laide et insignifiante progéniture; il eût été pauvre, mais homme, un homme vivant et non pétrifié. Hélas! l'enfer voulait qu'elle se trouvât sur son chemin quand il approchait de la cinquantaine, quand il était esclave de mille devoirs!....

Il voulut réagir, nier le mal, mais il avait fait trop d'interrogatoires dans sa vie pour pouvoir se tromper lui-même, et il n'arriva qu'à bien analyser sa souffrance. Il fut d'abord frappé d'un phénomène étrange. Lui qui ne savait de nos poètes que ce qu'il en faut pour être un homme du monde, avait toujours dans la tête, en voyant Gertrude, des strophes de Théophile Gautier lues une fois seulement, il y avait vingt ans.

Carmen est maigre; un trait de bistre
Cerne son œil de gitana.
Ses cheveux sont d'un noir sinistre,
Sa peau, le diable la tanna.
Les femmes disent qu'elle est laide,
Mais tous les hommes en sont fous;
Et l'archevêque de Tolède
Chante la messe à ses genoux.

"C'est là toute Gertrude, se disait-il. Elle sera aimée, aimée follement de tous ceux qui l'approcheront. Oh! ces yeux, ces cheveux, cet air diabolique, ces attaches exquises, poignets et chevilles!.."

Le président de Fugère n'était une conscience que vis-à-vis du monde. Seul avec lui-même, il avait peu de scrupules. Aimer Gertrude et la convoiter fut tout un pour lui. Orpheline, si jeune, toute à sa merci! Il ne se dissimulait rien d'un tel forfait, et en même temps examinait tous les moyens de le consommer. Il y avait des obstacles, certes: on pouvait les tourner, les vaincre avec une infinie patience, une prudence infaillible.

M. de Fugère, qui connaissait si bien les mauvais côtés de la nature humaine et l'histoire de tant de fautes, depuis la tentation jusqu'à la consommation, n'ignorait pas le rôle de l'accoutumance dans la séduction et l'ascendant d'une nature énergique sur un jeune esprit.

Mais Gertrude était gardée par son indépendance, par l'imprévu de ses idées. Son tuteur qui avait compté sur l'aide des livres libres du grenier, ayant eu l'audace de lui demander ce qui l'amusait en ce moment, elle répondit :

—J'ai terminé Platon, et lu aux trois quarts la *Vie de Jésus*, de Renan.

Il fut stupéfait,...et si mécontent qu'il en oublia la plus élémentaire logique, et appela le cagotisme à son secours :

—Avez-vous demandé la permission à votre confesseur?

Insolemment elle lui rit au nez :

—Mon confesseur!.... mais mon tuteur, en me remettant la petite clef que voici, vous ne m'avez pas conseillé de consulter ce guide.... âne.

M. de Fugère frappa du pied avec impatience!....

—Gertrude, vous devenez impossible! Faites attention, vous vous brouillerez avec Mme de Fugère.

—Je suis comme ça.... Quand j'entends de trop fortes....

—Vous répondez sottises pour ... voulez-vous insinuer.

—Non! Mais enfin, il ne faut pas me pousser, ni me *dire* ce que vous me *dites* aujourd'hui, après m'avoir *dit* ce que vous m'avez *dit* l'autre jour. Trop de *dits* font des *dédits*.

Il se leva colère :

—Vraiment, il y a des jours où il est impossible de causer avec vous.

—Pourquoi aborder de certains sujets?

—Enfin, vous n'avez pas envie de vous fausser l'esprit avec de mauvais écrits?

Elle se renversa dans son fauteuil, fronçant les sourcils, souverainement arrogante, avec ses jambes croisées dans l'allure abandonnée de son corps.

(A continuer.)